



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, LINDA GAUTHIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS :

Que le règlement N° 198-17 intitulé :

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE PLAN D'URBANISME NO 116-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN DE MODIFIER LE PLAN DES INFRASTRUCTURES FEUILLET B POUR Y RETIRER UN AXE DE RUE FUTURE

est entré en vigueur le 15 février 2018 à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Charlevoix.

Une copie de ce règlement, est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet (www.leseboulements.com).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, ce 15^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE DEUX MILLE DIX-HUIT

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire trésorière